ENERGIE Eure-et-Loir

Le service public des énergies en Eure-et-Loir

www.energie28.fr

territoire d'énergie EURE-ET-LOIR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ÉNERGIE Eure-et-Loir

MARDI 8 DECEMBRE 2020

Réunion en visioconférence

ÉneR CENTRE VAL DE LOIRE
www.enercvl.fr

INFO-CONSO ENERGIE Eure-et-Loir
www.infoconso.energie28.fr

PLAN CLIMAT
www.planclimat28.fr

ENERGIE Eure-et-Loir

Le service public des énergies en Eure-et-Loir

territoire d'énergie EURE-ET-LOIR

ORDRE DU JOUR

- ❑ Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 3 novembre 2020,
- ❑ **SERVICE PUBLIC DE L'ELECTRICITE** : Projet de nouveau contrat de concession avec EDF et Enedis,
- ❑ **ENERGIE CONSEIL :** Modification du règlement dédié à la rénovation énergétique des bâtiments publics,
- ❑ **FINANCES** : Budgets primitifs 2021 ,
- ❑ **QUESTIONS DIVERSES**

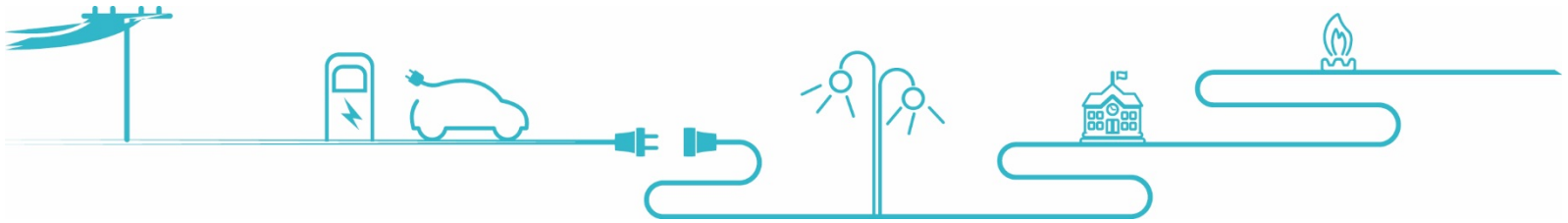

- 1 -

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 3 NOVEMBRE 2020

ENERGIE Eure-et-Loir

Le service public des énergies en Eure-et-Loir

territoire d'énergie
EURE-ET-LOIR

Projet de nouveau contrat de concession pour la distribution publique d'électricité et la fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente (TRV)

Durée : 30 ans à compter du 1er janvier 2021

Négociation locale intervenant
dans le prolongement de l'accord-cadre national
FNCCR - France urbaine - Enedis – EDF
du 21 décembre 2017

Service public de l'électricité :
Projet de nouveau contrat de concession avec EDF et Enedis

<u>Cadre des négociations (contexte monopolistique)</u> :

- *Article L.2224-31 du CGCT : L'Autorité Concédante de la distribution publique d'électricité négocie et conclut les contrats de concession*

- *Articles L.111-52, 121-4 et 121-5 du Code de l'Energie :*
  - *EDF assure les missions de service public de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente.*
  - *Enedis assure les missions de service public relatives au développement et à l'exploitation du réseau de distribution d'électricité.*

Service public de l'électricité :
Projet de nouveau contrat de concession avec EDF et Enedis

Pour mémoire :

1994		2015
signature du contrat de concession entre le SDE 28 et EDF pour une durée de 30 ans (1994 à 2023)	Inadéquation progressive du contrat face aux évolutions législatives et réglementaires	début de négociations nationales entre la FNCCR, EDF et ENEDIS

DECEMBRE 2017	OCTOBRE 2018	FEVRIER 2019
accord-cadre FNCCR - France Urbaine - EDF - ENEDIS portant rénovation du modèle national de contrat de concession	avenant au contrat de concession en vue de l'engagement de futures négociations	Début des négociations locales entre ENERGIE Eure-et-Loir, EDF et Enedis

Service public de l'électricité :
Projet de nouveau contrat de concession avec EDF et Enedis

Les différentes phases préalables à la présentation du nouveau contrat :

Point d'étape	situation
Etat des lieux du service public de fourniture au tarif réglementé de vente (EDF)	**Arrêté**
Etat des lieux du réseau et diagnostic partagé entre ENERGIE EL et Enedis	**Arrêté**
Répartition de la maitrise d'ouvrage des travaux entre ENERGIE EL et Enedis	**Arrêtée**
Gestion des flux financiers: redevance de concession, contribution du concessionnaire aux projets d'enfouissement (article 8 du cahier des charges) , dispositif PCT (Part Couverte par le Tarif) pour le financement des opérations de raccordement au réseau	**Arrêtée**
Définition du schéma directeur des investissements (SDI)	**Arrêtée**
Premier plan pluriannuel d'investissements (PPI) 2021 - 2024	**Arrêté**
Présentation du contrat au comité syndical pour prise d'effet au 1er janvier 2021	8 décembre 2020

LE SERVICE PUBLIC DE FOURNITURE D'ELECTRICITE AU TARIF REGLEMENTE DE VENTE

- Les engagements contractuels vis-à-vis des clients (conditions générales de vente - CGV),
- Le traitement des réclamations (Centre de relations clients, Service consommateurs, saisine du Médiateur EDF),
- Le conseil tarifaire,
- L'aide aux clients en difficulté

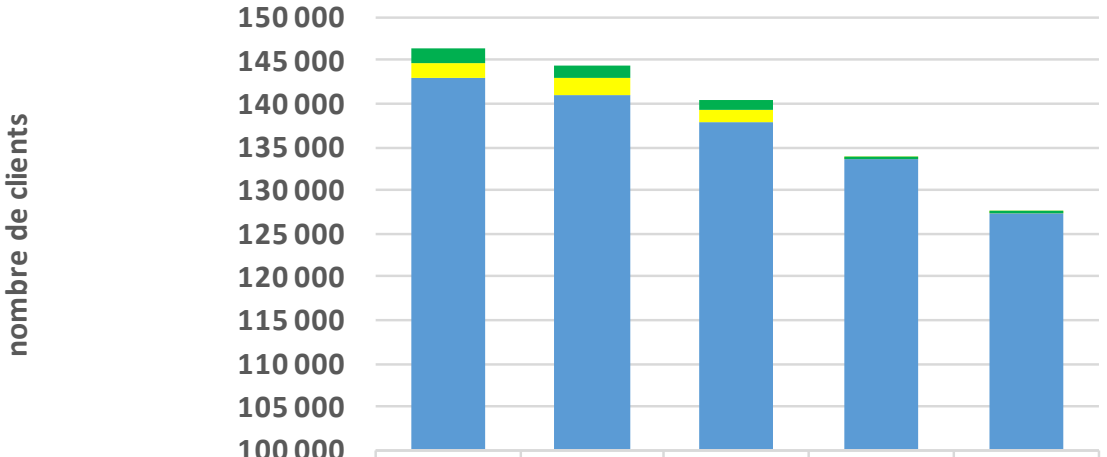

	2013	2014	2015	2016	2017
clients > 36 kVA (tarif vert)	1472	1426	1010	99	89
clients 36 - 250 kVA (tarif jaune)	1842	1846	1315	23	20
clients < 36 kVA (tarif bleu)	142975	141095	138003	133624	127256

Données arrêtées au 31/12/2017

Service public de l'électricité :
Projet de nouveau contrat de concession avec EDF et Enedis

LA CONCESSION EN QUELQUES CHIFFRES…

15 postes-sources
(+ 8 à l'extérieur de la concession)

5 908 postes de transformation

162 044 points de livraison*

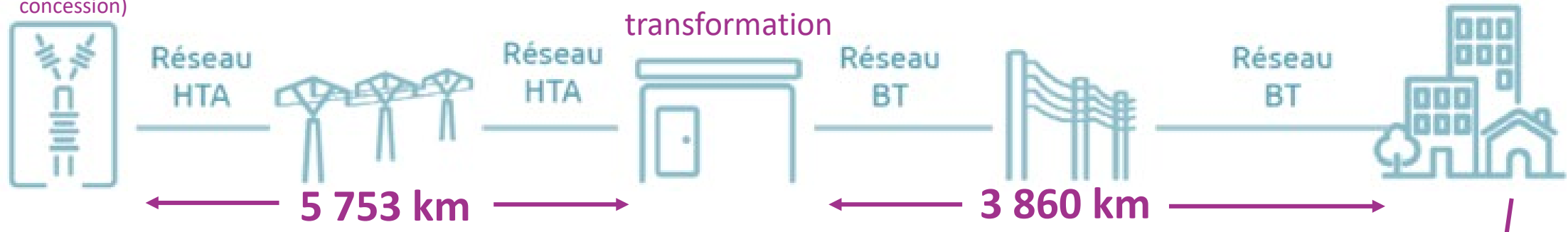

- **158 473 clients C5 (≤ 36kVA)**
- **2 135 clients C3 à C4 (entre 36 et 250 kVA)**
- **1 436 clients C1 à C2 (> 250 kVA)**
- **Energie acheminée : 1 953,9 GWh**
- **1 496 clients producteurs**
- **Valeur nette comptable des ouvrages concédés : 258,3 M€**

275 communes desservies

Population de la concession
291 441 habitants

Données au 31/12/2017

Service public de l'électricité :
Projet de nouveau contrat de concession avec EDF et Enedis

LA CONCESSION EN QUELQUES CHIFFRES…

Réseau HTA : 219 départs

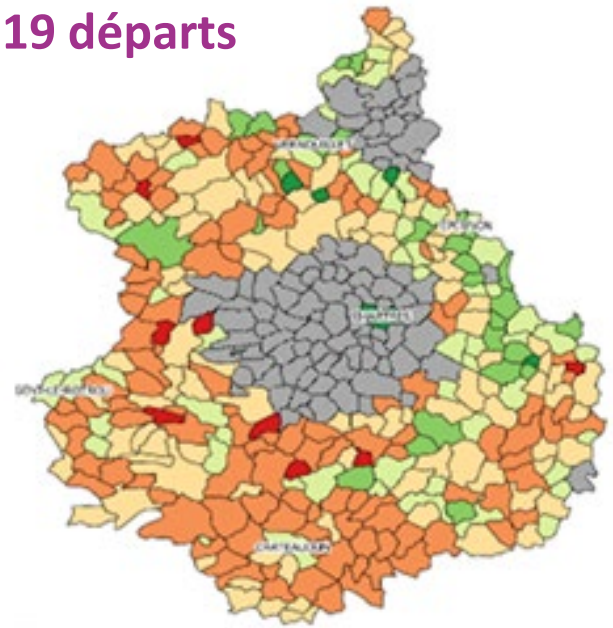

taux moyen de souterrain : 39,5 %

5 908 postes de transformation HTA/BT

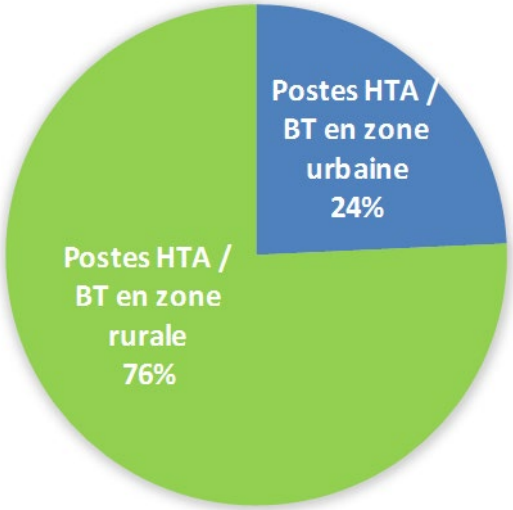

Réseau BT : 13 600 départs

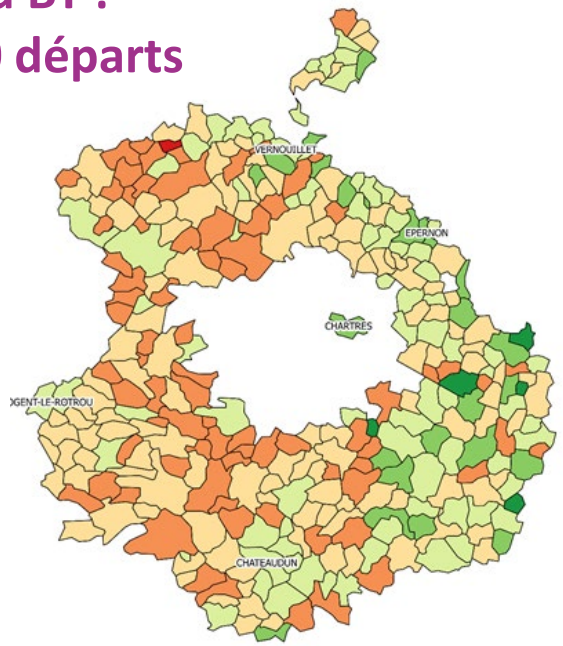

taux moyen de souterrain : 48,1 %

TAUX D'ENFOUISSEMENT : 0% - 1% | 1% - 25% | 25% - 50% | 50% - 75% | 75% - 99% | 99% - 100%

Données au 31/12/2017

LA CONCESSION EN QUELQUES CHIFFRES…

Réseau HTA

Tranche d'âge	Proportion
> 10 ans	11,26 %
≥ 10 ans et < 20 ans	12,41 %
≥ 20 ans et < 30 ans	25,42 %
≥ 30 ans et 40 ans	20,37 %
≥ 40 ans	30,53%

Postes de transformation

Tranche d'âge	Proportion
> 10 ans	14,69 %
≥ 10 ans et < 20 ans	13,61 %
≥ 20 ans et < 30 ans	24,54 %
≥ 30 ans et 40 ans	24,56 %
≥ 40 ans	22,65 %

Réseau BT

Tranche d'âge	Proportion
> 10 ans	15,62 %
≥ 10 ans et < 20 ans	17,02 %
≥ 20 ans et < 30 ans	33,06 %
≥ 30 ans et 40 ans	14,35 %
≥ 40 ans	19,95 %

Données au 31/12/2017

Service public de l'électricité :

Projet de nouveau contrat de concession avec EDF et Enedis

Critère B TCC*

hors réseau amont RTE

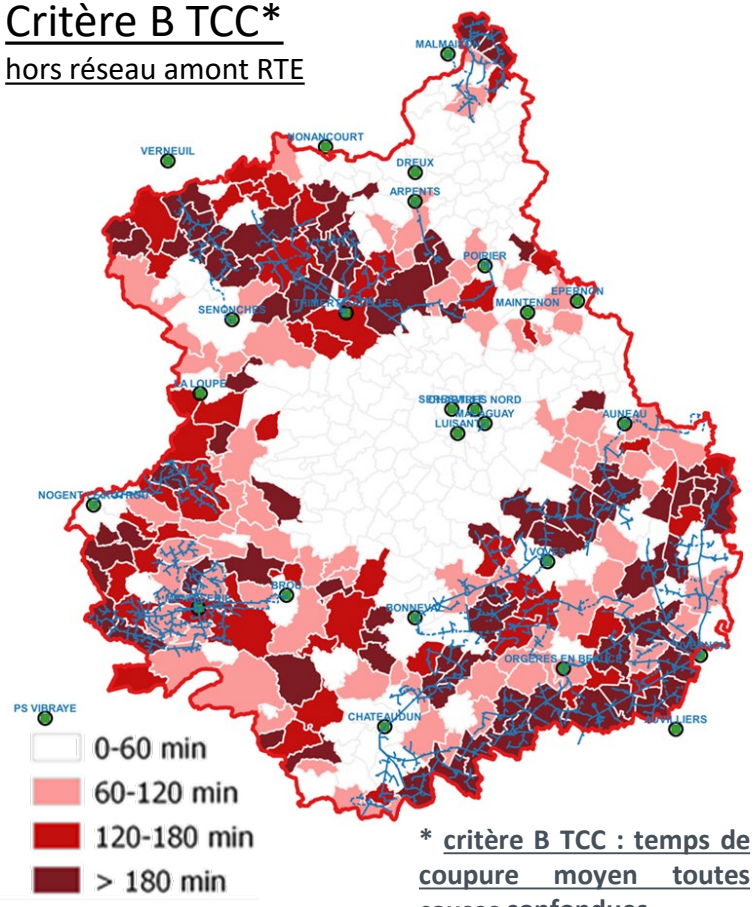

* critère B TCC : temps de coupure moyen toutes causes confondues

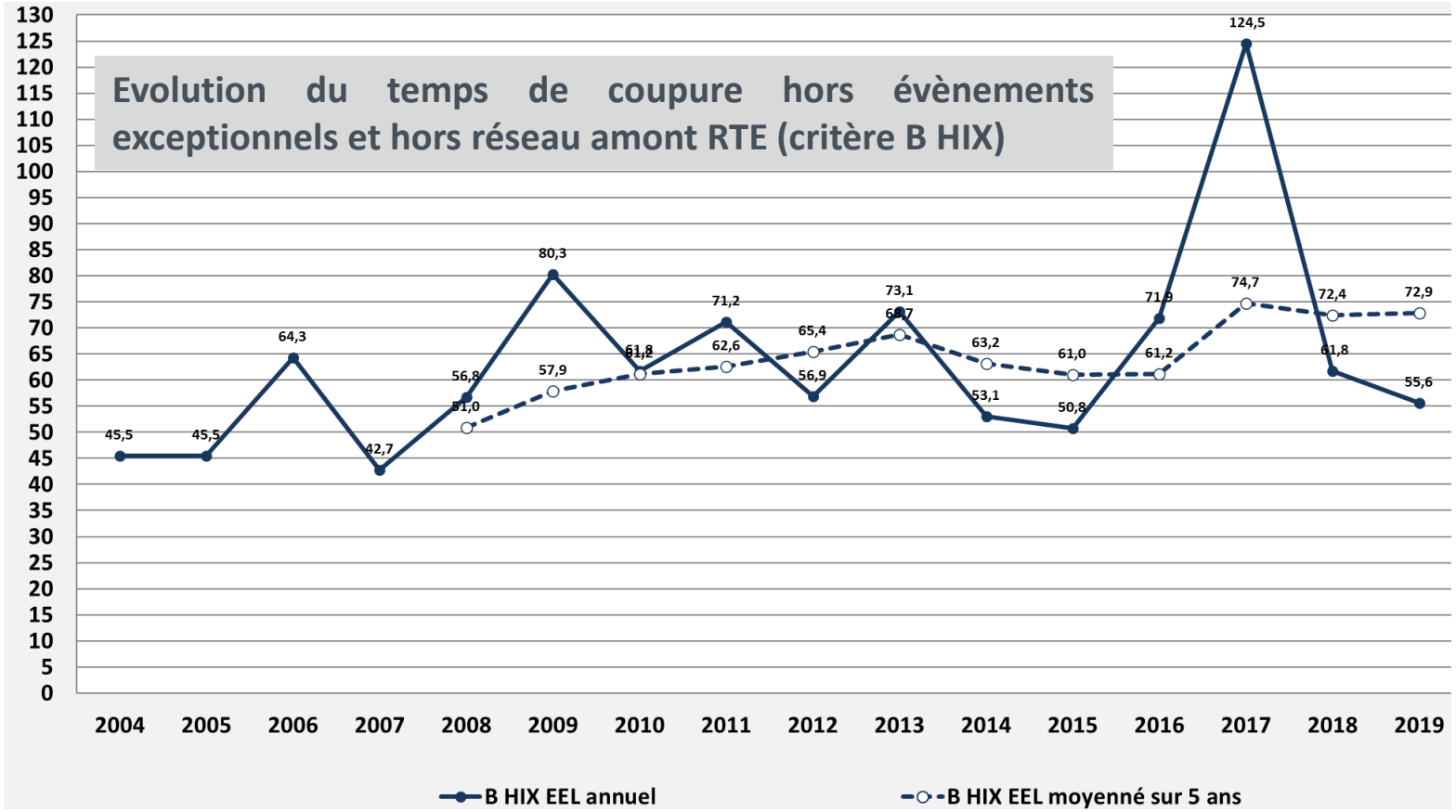

Part prédominante du réseau HTA / temps de coupure :

- Incidents HTA = 60 % du temps de coupure
- Travaux HTA : 24 % du temps de coupure

Données au 31/12/2017

Répartition de la maitrise d'ouvrage des travaux entre concédant et concessionnaire (annexe 1 du cahier des charges)

- Point essentiel au bon équilibre du contrat de concession (annexe 1 du cahier des charges).

- Répartition en fonction de 3 éléments :
  - la typologie des ouvrages (HTA / BT),
  - la finalité des travaux (renforcement, sécurisation, raccordement …),
  - la localisation des travaux avec trois catégories de communes :
    - « A » pour les villes de Chartres, Châteaudun et Nogent le Rotrou,
    - « B » pour les communes ne relevant pas des catégories A et C (en général les communes de plus de 2 000 habitants),
    - « C » pour les communes ou parties de communes dans lesquelles les travaux réalisés par l'autorité concédante sont éligibles aux aides à l'électrification rurale (en général les communes inférieures à 2 000 habitants).

- Les négociations ont permis de clarifier les interventions et la responsabilité des parties pour une meilleure efficacité sur le terrain.

- Le rôle essentiel du Syndicat en tant que maitre d'ouvrage des travaux est confirmé, étendu et sécurisé.

Gestion des flux financiers entre l'autorité concédante et le concessionnaire

- Redevance de concession (annexe 1 au cahier des charges)
  - Revalorisation significative des parts R1 et R2 de la redevance de concession, en contrepartie de la fin de l'obligation pour le concessionnaire de constituer des provisions pour le renouvellement futur des ouvrages (le stock de provisions existant à la signature du nouveau contrat étant préservé et devant être mobilisé).
  - Conservation du mode historique de calcul de certaines composantes de la formule de calcul de la part R2. (accord particulier en marge du contrat de concession s'inscrivant dans le cadre de la « respiration locale »).
- Part Couverte par le Tarif (PCT)
  - L'annexe 2 bis au CDC précise les modalités de versement à ENERGIE Eure-et-Loir de la prise en charge des coûts de raccordement couverte par le TURPE (versement équivalent à la PCT dont bénéficie Enedis).
- Contribution d'Enedis aux travaux d'Intégration des ouvrages dans l'environnement (art. 8 du cahier des charges)
  - Maintien et aménagement du dispositif contenu dans le contrat actuel,
  - Participation équivalente à 40 % du coût HT des travaux dans la limite d'un versement annuel de 250 000 € pour 2021 et 2022.

Le service public de fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente dans le nouveau contrat :

Des engagements environnementaux et sociétaux (chapitre III du CDC) :

- Accompagnement du client sur la Maîtrise de la Demande en Energie (article 21)
  - conseils aux clients pour réduire la consommation et le montant de la facture
  - outils proposés aux clients : solution numérique de type « e.quilibre »

- Accompagnement des clients en situation de précarité (article 22)
  - aide au règlement des factures : mise en œuvre des dispositions règlementaires, information de l'AODE sur l'utilisation du chèque énergie, engagement de principe à contribuer au FSL
  - prévention de la précarité : sensibilisation des clients, collaboration avec les acteurs sociaux

Le service public de fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente dans le nouveau contrat :

Les conditions de service aux clients (chapitre IV du CDC)

- **Une nouvelle articulation entre engagements contractuels et Conditions Générales de Vente**
  - les principes dans le contrat de concession (Art 27 du cahier des charges)
  - les modalités précises dans les CGV (annexes 7 et 7bis)

  Un dialogue national garanti avec la FNCCR et France urbaine sur les évolutions des CGV

- **Un article regroupant les principes sur lesquels reposent les engagements du fournisseur vis-à-vis des clients** (relation client, conseil, facturation, …) **: Conditions de service aux clients aux TRV (Art. 39)**
  - un accueil des clients multi canal
  - un soin apporté à l'information et aux conseils délivrés aux clients
  - des modalités de facturation et de paiement souples et personnalisées
  - une attention aux clients en situation de précarité en cas de difficulté de règlement
- **Un nouvel article sur les engagements en matière de traitement des réclamations (Art. 40)**
  - le maintien d'un dispositif de traitement des réclamations avec plusieurs niveaux d'instance, objectif : apporter une réponse rapide aux clients
  - des informations sur les réclamations données à l'AODE dans le CRAC et les contrôles

Le Schéma Directeur des Investissements (SDI)

- est établi à partir de données historiques et du diagnostic technique du réseau,
- décrit les principales évolutions du réseau pour répondre aux besoins de renouvellement des ouvrages et de développement du réseau, pour permettre d'accueillir des installations de production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables et pour assurer la sécurisation du réseau.
- ne préjuge pas des investissements liés aux opérations de raccordement.

Le Schéma Directeur des Investissements (SDI)

Valeur repère	Valeur cible
Critère B HIX hors RTE, moyenné sur 5 ans	En baisse de 17,5% au terme du contrat (30 ans), par rapport à un point de référence pour la période 2015-2019 de 72.9 mn (soit 72.9 * 0.825 = 60 mn), avec un point de passage entre 8% et 9% à 15 ans (soit environ 66.7mn).
Critère B par secteur ou par commune	communes présentant un critère B HIX hors RTE supérieur à 120 mn : étude systématique partagée avec ENERGIE Eure-et-Loir pour déterminer les actions à mettre en œuvre afin d'améliorer la qualité de fourniture. Ces actions seront intégrées aux éléments de construction des Programmes Pluriannuels d'Investissement (PPI) ou dans le programme d'investissement délibéré hors PPI. Les travaux requis seront réalisés au cours de 2 PPI suivants.
Fréquences de coupure	Avant N+2 suivant leur détection, analyse et actions sur les départs HTA présentant plus de 15 coupures brèves ou 30 coupures très brèves. Un contrôle d'efficacité de ces actions sera mis en œuvre avec l'autorité concédante.
Qualité de la tension HTA	Avant N+2 suivant leur détection analyse et actions sur les départs HTA présentant plus de 5% de chute de tension. Un contrôle d'efficacité de ces actions sera mis en œuvre avec l'autorité concédante.
Qualité de la tension BT	Taux de CMA conforme au Décret Qualité
Traitement réseau HTA risque avéré bois	Traitement du stock de 106 km à 30 ans, dont 39 km dans le cadre de travaux d'investissement (avec un point de passage à 15 ans, à 50% du stock traité).
Renouvellement FS HTA	Résorption du stock de 18 km à 15 ans (en aérien ou souterrain)
Sécuriser les aires urbaines de Chartres, Châteaudun, Nogent le Rotrou et Vernouillet	Étudier le niveau de reprise (manuel et télécommandé) sur les postes sources alimentant Chartres, Châteaudun, Nogent-le-Rotrou et Vernouillet et proposer d'éventuelles actions afin d'en améliorer le taux.
Renforcer la réactivité des réseaux	Traitement des poches supérieures à 15 km et 300 clients.
Sécurisation des postes HTA/BT face au risque inondation	Réalisation d'un diagnostic des zones de fragilités électriques à partir des scénarii hydrographiques faisant référence dans les Plans de Prévention du Risques Inondation, validés par les services de l'État Pour un scénario maximal de crue centennale, élimination des poches de clients « coupés non inondés » (c'est-à-dire situés en zone non-inondable mais durablement privés d'électricité du fait des structures de réseaux) à 20 ans

Le Schéma Directeur des Investissements (SDI) - suite

Valeur repère	Stock en km au 31/12/2018	Valeur cible
Renouvellement du réseau BT aérien nu	203 km en rural 109 km en urbain	Résorption maitrise d'ouvrage d'Enedis de 110 km à 30 ans dans les communes urbaines et rurales Nota : chantiers réalisés sous réserve de l'autorisation des collectivités concernées et de coordination dans le cas de réseaux ou supports « mixtes » (intégrant le réseau d'éclairage public et/ou des réseaux de télécommunications ou toute installation ne relevant pas du réseau de distribution d'électricité)
Renouvellement réseau souterrain HTA - CPI	75 km	• Renouvellement de 75 km à 30 ans (avec un point de passage à 15 ans, à 50% du stock renouvelé) • Mise à disposition d'une cartographie des réseaux concernés aux collectivités locales. • ENERGIE Eure-et-Loir accompagnera Enedis auprès des collectivités pour favoriser la mise en œuvre du renouvellement. Nota : chantiers réalisés dans le cadre de l'accompagnement des chantiers des collectivités et/ou à l'initiative d'Enedis avec l'autorisation des collectivités.
Renouvellement réseau BT souterrain CPI/NP (2)	224 km (estimation haute)	Fiabilisation des inventaires et remontée des incidents, trajectoire à définir durant le premier PPI
Échange autour des charges des postes sources et départs, des taux de croissance moyens annuels, des visions moyen-terme	-	Échange annuel, à visée informative et prospective

Service public de l'électricité :
Projet de nouveau contrat de concession avec EDF et Enedis

Les Plans Pluriannuels d'Investissements (PPI) :

- sont établis par le gestionnaire du réseau de distribution à partir du diagnostic technique et des ambitions portées par le schéma directeur des investissements.
- intègrent uniquement les réalisations du gestionnaire du réseau de distribution et sont déclinés chaque année dans des programmes annuels.
- portent sur des zones identifiées comme prioritaires et ne représentent pas pour le gestionnaire du réseau de distribution l'intégralité des investissements à venir sur la concession. (n'intègrent pas les opérations de raccordement et les travaux dans les Postes Sources.

<u>Le premier PPI du contrat de concession</u> :

- porte sur une période de 4 ans, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024.
- fait l'objet d'un engagement financier du gestionnaire de réseau de distribution.
- définit 6 zones prioritaires d'investissements .

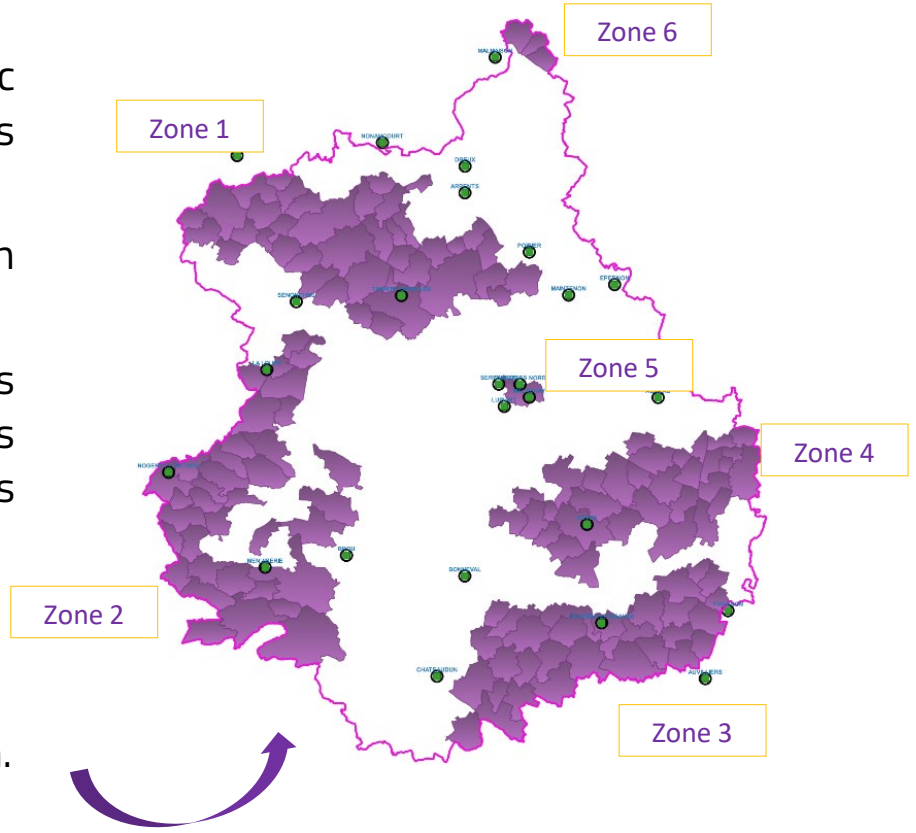

Engagement financier du gestionnaire du réseau de distribution au titre du programme pluriannuel pour la période 2021-2024 :

Finalité	Total 2021-2024
Renforcement des réseaux (1)	1,3 M€
Climatique (2)	0,3 M€
Modernisation des réseaux (3)	8,0 M€
Engagement financier total	**9,6 M€***

(1) Investissements de renforcement et levée de contrainte sur les réseaux HTA et BT

(2) Investissements dans le cadre du Plan Aléas Climatiques

(3) Investissements de restructuration, d'automatisation, de renouvellement aérien et souterrain des réseaux HTA et BT et de Prolongation de la Durée de Vie des Ouvrages des réseaux HTA

- *Dont enveloppe prévisionnelle d'investissements de modernisation des réseaux (renouvellement aérien et souterrain des réseaux HTA et BT, Prolongation de la Durée de Vie des Ouvrages HTA) qui fera l'objet d'une consommation du stock restant de provisions pour renouvellement : 5 M€.
- * S'agissant des opérations classées en renforcement des réseaux, climatique, restructuration ou automatisation, celles-ci peuvent également faire l'objet de consommation du stock de provision pour renouvellement qui seront précisées au moment de la présentation de chaque programme annuel de travaux.

Le Plan Pluriannuel d'Investissements 2021 – 2024 / réseau HTA

	Quantité
Renouvellement des câbles HTA souterrains CPI	7 km
Renouvellement des lignes aériennes HTA, y compris plan aléas climatiques	50 km
Lignes aériennes HTA fiabilisées (PDV)	130 km
Renouvellement ou ajout d'Organe de Manœuvre Télécommandé	20

Valeur repère	Stock initial SDI (périmètre de la concession au 31/12/2017)	Stock au 01/01/2020 (périmètre des zones prioritaires)	Rappel cible valeur repère SDI (périmètre de la concession)	Investissement PPI 2021-2024 (périmètre des zones prioritaires)
Réseau HTA en risque avéré bois	106 km	44 km	39 km traités en investissements	5 km
Réseau HTA en faible section	18 km	10 km	18 km renouvelés à 15 ans	5 km
Réseau HTA souterrain CPI	75 km	30 km	75 km renouvelés à 30 ans	7 km
Réseau HTA aérien	5 855 km	1 846 km	pas de valeur repère	-
Organes de Manœuvre Télécommandés - OMT	1 012	429	Traitement des poches supérieures à 15 km et 300 clients.	20

Le Plan Pluriannuel d'Investissements 2021 – 2024 / réseau BT

Valeur repère	Stock initial SDI (périmètre de la concession au 31/12/2017)	Stock au 01/01/2020 (périmètre des zones prioritaires)	Rappel cible valeur repère SDI (périmètre de la concession)	Investissement PPI 2021-2024 (périmètre des zones prioritaires)
Réseau BT aérien nu	312 km	157 km	110 km renouvelés à 30 ans	4 km
Réseau BT Souterrain CPI/NP (estimation haute)	224 km	92 km	224 km renouvelés (estimation haute, trajectoire restant à définir au vu d'un inventaire devant intervenir durant le premier PPI)	4 km

- 3 -

ENERGIE CONSEIL

Modification du règlement dédié à la rénovation énergétique des bâtiments publics

ENERGIE CONSEIL : Modification du règlement dédié à la rénovation énergétique des bâtiments publics

- Modalités d'adhésion et durée du service
- Descriptif du service
- Aides financières à la rénovation énergétique

ENERGIE CONSEIL : Modification du règlement dédié à la rénovation énergétique des bâtiments publics

MODALITÉS D'ADHÉSION ET DURÉE DU SERVICE :

Simplification de l'adhésion via un formulaire spécifique puis validation de cette dernière par délibération d'ENERGIE Eure-et-Loir puis de la collectivité.

DESCRIPTIF DU SERVICE :

Possibilité d'intégrer la problématique éclairage public à la synthèse des consommations et dépenses d'électricité pour les communes qui adhèrent à cette compétence ;

Bilan énergétique sur une grappe de bâtiments (4 maximum) ;

Aide au développement des EnR ;

Accompagnement dans le cas de collectivités percevant directement le produit de la TCCFE.

ENERGIE CONSEIL : Modification du règlement dédié à la rénovation énergétique des bâtiments publics

AIDES FINANCIÈRES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE :

Possibilité de modulation du taux de subvention et du volume de travaux subventionnables.

	CRITÈRES	TAUX MAXIMUM	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE
TRAVAUX	**SUBVENTION SUR LE MONTANT DES TRAVAUX ELIGIBLES**		
	Travaux sur l'enveloppe et/ou sur les systèmes d'un bâtiment.	Jusqu'à 35 %	Jusqu'à 50 000 € HT
	MAJORATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION POUR CRITÈRE LIÉ A LA COLLECTIVITÉ		
	Travaux réalisés sur le territoire d'une commune dont l'EPCI est partenaire d'ENERGIE Eure-et-Loir ou travaux réalisés pour les besoins propres d'un EPCI partenaire.	10 %	
ETUDES	**SUBVENTION POUR ETUDE COMPLEMENTAIRE (hors majoration)**		
	Collectivité de moins de 1 000 habitants	75 %	4 000 € HT
	Collectivité de plus de 1 000 habitants	50 %	4 000 € HT

- 4 -

FINANCES

Budgets primitifs 2021

-

AVEC SIGNATURE DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Budget primitif 2021 – AVEC SIGNATURE

Budget principal : « Service Public de l'Electricité et Gaz » - FONCTIONNEMENT

			ENERGIE Eure-et-Loir BUDGET PRIMITIF 2021 (AVEC SIGNATURE CONTRAT DE CONCESSION DP ELECTRICITE)	BUDGET PRINCIPAL Services Publics électricité et gaz (M14)
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	492 000,00
		012	CHARGES DE PERSONNEL	1 090 000,00
		65	CHARGES DE GESTION COURANTE (dt financ[t]. budgets annexes / Budget Ppal)	3 997 333,00
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (autofinancement Invest.)	4 483 977,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	529 500,00
			TOTAL	**10 592 810,00**
	RECETTES	013	ATTENUATION DE CHARGES	7 000,00
		70	SERVICES ET VENTES (Rembt. frais de personnel et frais de fct.	735 000,00
		73	IMPOTS ET TAXES (TCCFE)	5 500 000,00
		74	DOTATIONS / PARTICIPATIONS (dt cotisations SIG,	16 000,00
		75	PRODUITS GESTION COURANTE (dt redevance concession / Budget Ppal)	3 641 810,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	693 000,00
			TOTAL	**10 592 810,00**

Budget primitif 2021 – AVEC SIGNATURE

Budget principal : « Service Public de l'Electricité et gaz » - INVESTISSEMENT

territoire d'énergie EURE-ET-LOIR

ENERGIE Eure-et-Loir

BUDGET PRIMITIF 2021

(AVEC SIGNATURE CONTRAT DE CONCESSION DP ELECTRICITE)

				BUDGET PRINCIPAL **Services Publics électricité et gaz (M14)**
INVESTISSEMENT	DEPENSES	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (logiciels, relevés SIG infogéo,	50 000,00
		204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	21 000,00
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	187 000,00
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS (programmes travaux sur réseaux DP Elec.	9 993 462,00
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS (travaux connexes GC Telecom)	300 000,00
		26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS (SEM	150 000,00
		45	TRAVAUX POUR TIERS (terrassements divers, génie civil)	2 233 000,00
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amortissements)	693 000,00
		TOTAL		**13 627 462,00**
	RECETTES	13	SUBVENTIONS (participations FACE, collectivités, aménageurs...)	3 437 985,00
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 900 000,00
		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES (affectations résultats N-1, FCTVA)	43 000,00
		45	TRAVAUX POUR TIERS (remboursement par les bénéficiaires)	2 233 000,00
		021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT (autofinancement Invest.)	4 483 977,00
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amortissements)	529 500,00
		TOTAL		**13 627 462,00**

Budget primitif 2021 – AVEC SIGNATURE

Budget annexe : « Eclairage Public » - FONCTIONNEMENT

territoire d'énergie EURE-ET-LOIR

ENERGIE Eure-et-Loir

BUDGET PRIMITIF 2021

(AVEC SIGNATURE CONTRAT DE CONCESSION DP ELECTRICITE)

BUDGET ANNEXE **Eclairage Public (M14)**

FONCTIONNEMENT	DEPENSE	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 464 000,00
		012	CHARGES DE PERSONNEL	243 000,00
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (autofinancement Invest.)	574 333,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 657 000,00
		TOTAL		**3 938 333,00**
	RECETTE	74	DOTATIONS / PARTICIPATIONS (dt cotisations	1 070 000,00
		75	PRODUITS GESTION COURANTE	2 565 333,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	303 000,00
		TOTAL		**3 938 333,00**

Budget primitif 2021 – AVEC SIGNATURE

Budget annexe : « Eclairage Public » - INVESTISSEMENT

territoire d'énergie EURE-ET-LOIR

ENERGIE Eure-et-Loir

BUDGET PRIMITIF 2021

(AVEC SIGNATURE CONTRAT DE CONCESSION DP ELECTRICITE)

BUDGET ANNEXE **Eclairage Public (M14)**

INVESTISSEMENT	DEPENSE	204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES (éclairage public, i	200 000,00
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 000,00
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS (programmes travaux s	3 384 400,00
		45	TRAVAUX POUR TIERS (terrassements divers, génie civil)	120 800,00
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amortissements)	303 000,00
		TOTAL		**4 013 200,00**
	RECETTE	13	SUBVENTIONS collectivités, aménageurs...)	1 261 067,00
		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES FCTVA)	400 000,00
		45	TRAVAUX POUR TIERS (remboursement par les bénéficiaires)	120 800,00
		021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT (autofinancement Invest.)	574 333,00
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amortissements)	1 657 000,00
		TOTAL		**4 013 200,00**

Budget primitif 2021 – AVEC SIGNATURE

Budget annexe : « Conseil Energétique – MDE » - FONCTIONNEMENT

territoire d'énergie EURE-ET-LOIR

ENERGIE Eure-et-Loir

BUDGET PRIMITIF 2021

(AVEC SIGNATURE CONTRAT DE CONCESSION DP ELECTRICITE)

BUDGET ANNEXE **Conseil Energetique MDE (M14)**

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	157 000,00
		012	CHARGES DE PERSONNEL	344 000,00
		65	CHARGES DE GESTION COURANTE	68 000,00
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (autofinancement Invest.)	168 000,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	234 300,00
		TOTAL		**971 300,00**
	RECETTES	74	DOTATIONS / PARTICIPATIONS (dt cotisations	102 000,00
		75	PRODUITS GESTION COURANTE	863 500,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	5 800,00
		TOTAL		**971 300,00**

Budget primitif 2021 – AVEC SIGNATURE

Budget annexe : « Conseil Energétique – MDE » - INVESTISSEMENT

territoire d'énergie EURE-ET-LOIR

ENERGIE Eure-et-Loir

BUDGET PRIMITIF 2021

(AVEC SIGNATURE CONTRAT DE CONCESSION DP ELECTRICITE)

BUDGET ANNEXE **Conseil Energetique MDE (M14)**

INVESTISSEMENT	DEPENSE	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (logiciels,	7 000,00
		204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES rénovation	400 000,00
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 500,00
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amortissements)	5 800,00
		TOTAL		**427 300,00**
	RECETT	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES FCTVA)	25 000,00
		021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT (autofinancement Invest.)	168 000,00
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amortissements)	234 300,00
		TOTAL		**427 300,00**

Budget primitif 2021 – AVEC SIGNATURE

Budget annexe : « IRVE » - FONCTIONNEMENT

territoire d'énergie EURE-ET-LOIR

ENERGIE Eure-et-Loir

BUDGET PRIMITIF 2021

(AVEC SIGNATURE CONTRAT DE CONCESSION DP ELECTRICITE)

				BUDGET ANNEXE **Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (M4)**
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	93 000,00
		012	CHARGES DE PERSONNEL	38 000,00
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000,00
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (autofinancement Invest.)	359 000,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 000,00
		TOTAL		**521 000,00**
	RECETTES	70	SERVICES ET VENTES	30 000,00
		74	DOTATIONS / PARTICIPATIONS	451 000,00
		75	PRODUITS GESTION COURANTE	40 000,00
		TOTAL		**521 000,00**

Budget primitif 2021 – AVEC SIGNATURE

Budget annexe : « IRVE » - INVESTISSEMENT

territoire d'énergie EURE-ET-LOIR

ENERGIE Eure-et-Loir

BUDGET PRIMITIF 2021

(AVEC SIGNATURE CONTRAT DE CONCESSION DP ELECTRICITE)

				BUDGET ANNEXE **Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (M4)**
S T I S S E	P E N S E T T	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES études…)	60 000,00
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (déploiement bornes de recharge / Budget	300 000,00
		TOTAL		**360 000,00**
		021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT (autofinancement Invest.)	359 000,00
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amortissements)	1 000,00
		TOTAL		**360 000,00**

- 5 -
QUESTIONS DIVERSES

MERCI DE VOTRE ATTENTION,

PRENEZ SOIN DE VOUS…